

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 16938

présenté par  
M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 5 de ce projet de loi.

La Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) a pour seule mission de financer la dette cumulée du régime de la Sécurité sociale. Or, le Gouvernement a souhaité faire peser le poids de la crise Covid-19 sur le financement de la Sécurité sociale.

Cette grave erreur ne peut être tolérée. Depuis sa création, la CADES a versé plus de 70 milliards d'intérêts. Cette somme conséquente, aurait pu ou, aurait dû, être utilisée afin de pérenniser le système des retraites par répartition.

En supprimant cet article, un débat sur une gestion efficace des finances de la CADES peut être ouvert.